

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 07/05/2024
Reçu en préfecture le 07/05/2024
Publié le
ID : 038-213803364-20240506-2024_06_05_33-DE

Nombre de Conseillers :
en exercice : 19
présents : 14
votants : 17

L'an deux mil vingt quatre
le six mai à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 02 mai 2024

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, M. AUTISSIER Bertrand, Mme TONOLI Eliane, , Mme BURGAUD Véronika, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel, Mme JACQUET Henriette, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, ,

ABSENTS EXCUSES : M. LAROSE Didier (pouvoir donné à M. LEFAIVRE Pierre-Gilles), M. BOITON Roger (pouvoir donné à Mme BIEUVELET), M. PACITTI Jacques (pouvoir donné à Mme RUCHON Edith).

ABSENTS : M. PEYRE Bernard, M. GROS Gérémy.

SECRÉTAIRE : M. AUTISSIER Bertrand.

DÉLIBÉRATION N° 2024 – 33

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « À LA VIE, ACCOMPAGNER LES VIVANTS »

Depuis 2007, cette association accompagne les personnes ayant subi la mort d'un proche au travers de groupes de parole mensuels ou l'organisation de moments conviviaux. Afin d'équilibrer leur budget et permettre une meilleure prise en charge des personnes ayant besoin de leurs services, l'association a fait parvenir en Mairie une demande de subvention exceptionnelle. Madame la Maire propose d'attribuer une subvention de 200 € à cette association

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 12 avril 2020 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

VU le courrier de demande de subvention adressé à la commune par l'association,

CONSIDÉRANT le bienfondé de cette demande et du service rendu à la population par cette association

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 200 € à l'association « À la vie, accompagner les vivants »

DIT que la dépense de cette subvention sera imputée sur les crédits inscrits au compte 65748 du budget 2024,

DIT que l'association devra fournir une justification de l'emploi de la subvention,

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents y afférent



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

En mairie, le 06 mai 2024.
Mme la Maire,
Edith RUCHON

Acte rendu exécutoire le 07/05/2024
- après télétransmission électronique le 07/05/2024
- et mise en ligne sur le site de la Commune le 07/05/2024